Image not found or type unknown

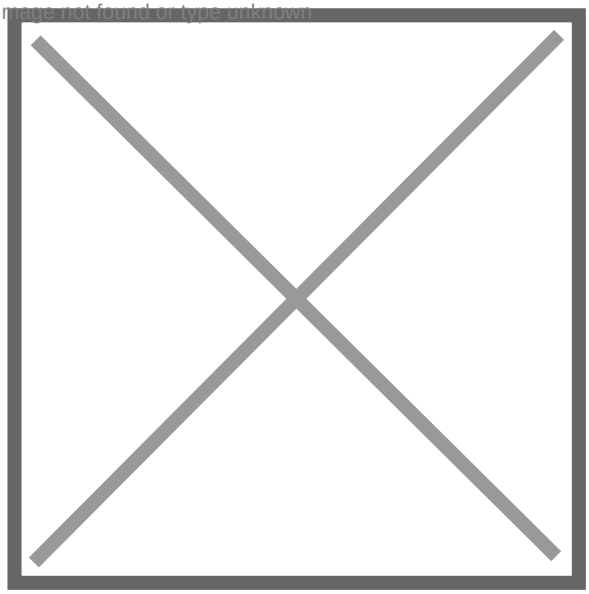

Modifications dans les espaces communs

Par **aurelyseb**, le **20/06/2008** à **12:09**

Bonjour,

Locataires depuis quelques années, je vis dans un petit immeuble de 3 etages.
Au rez de chaussée se trouvent les caves et un préau ou nous pouvions garer (gratuitement) nos vehicules. Le proprietaire a démarré un grand projet visant à "améliorer" les espaces communs ; dont la fermeture du préau afin de faire 3 garages (pour 6 locataires) qui seront en location.
Le propriétaire a-t-il le droit de louer un espace qui a toujours été gratuit ?
Merci par avance de votre réponse.

Par **Marion2**, le **20/06/2008** à **12:21**

Dans la mesure où cet espace lui appartient, il peut faire ce qu'il veut

Par **aurelyseb**, le **20/06/2008** à **12:29**

et bien ceci est une super nouvelle !

Nous avons déja subit une grosse augmentation de charges (+15€ par mois) pour des "jardinieres" qui etaient censées etre fleuries, et nous avons à la place des mauvaises herbes de 1 metre de haut, car rien n'a poussé, ils n'arrosent jamais, mais nous continuons à payer entretien et arrosage.

Mais si il a le droit de faire tout ce qu'il veut et nous faire passer ca sur les charges communes, je pense que les travaux ne vont pas s'arreter la, et nos augmentations de charges suivront. Le propriétaire a tous les droits, et nous juste celui de payer c'est bien ca ?

Par **Marion2**, le **20/06/2008** à **14:29**

Non un propriétaire n'a pas tous les droits.
Si dans vos charges, vous avez des frais d'entretien pour les jardinières et si ces jardinières ne sont pas entretenues comme vous le dites, n'hésitez pas à contacter les autres locataires et envoyer une lettre recommandée A/R au propriétaire.
De plus, vous êtes en droit de demander à voir les factures d'entretien.
S'il construit des garages, c'est entièrement à sa charge.
Il vous demande des charges, c'est d'accord, mais il faut qu'en contrepartie le règlement de ces charges soit justifié.
Tenez nous au courant.
Cordialement

Par **aurelyseb**, le **20/06/2008** à **14:49**

alors, pour ces jardinieres, nous avons mobilisé tous les locataires et avons demandé une réunion avec l'agenc immo qui gere ces appartements.
la réunion n'a pas porté ses fruits, malgré des photos à l'appui.
et quelques jours^plus tard, une lettre de l'agence nous a informé que vu que nous n'etions pas contents de ces charges, le propriétaire ne ferait plus aucun "effort" . J'ai en main nos requetes et les lettres de l'agence. Le fait de nous regrouper leur a fortement déplu, l'histoire est assez compliquée, désolée si je m'exprime mal !

Par **Marion2**, le **20/06/2008** à **17:27**

Là, je trouve vraiment que votre propriétaire et l'agence également, abusent.
Voici les coordonnées de quelques Associations de locataires, qui pourront intervenir directement auprès de votre propriétaire ou de l'agence :
- AFOC - Tél : 01.40.52.85.85
- CGL - Tél : 01.40.31.90.22
- CNL - Tél : 01.47.00.96.20
- Centre d'Informations et de Défense des Locataires - Tél : 01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70

Bonne chance

Par **aurelyseb**, le **20/06/2008** à **17:39**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

merci beaucoup pour votre aide, je vais contacter en premier le Centre d'Informations et de Défense des Locataires, et je ne manquerai pas de vous tenir au courant.

Par **Marion2**, le **20/06/2008** à **17:43**

C'est entendu. Bon courage

Par **aurelyseb**, le **04/08/2011** à **13:49**

3 ans plus tard ... Les jardinieres ont été détruites par le propriétaire, faute d'entretien, car il esperaitait que les locataires les entretiennent, donc dans nos charges avaient été facturés la fabrication et l'entretien(fictif) de ces fameuses jardinieres,ainsi que l'arrosage. Les garages sont en locations, et maintenant, l'agence oblige les nouveaux locataires à en louer un en plus de l'appartement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés